UNFPA
ALGERIA

Droits Humains et obligations indicatives des Etats: Fondements de la santé sexuelle et reproductive

Comme indiqué dans les normes des Droits Humains et par les organes de traités des Nations Unies

Le droit à la vie

- Prévenir la mortalité et la morbidité maternelles grâce à des programmes de maternité sans risque
- Assurer l'accès aux services d'avortement sans risque lorsque la vie et la santé de la mère sont en danger

Le droit à la santé

- Veiller à ce que les adolescents aient accès à la gamme complète de services et de soins, et d'information en santé sexuelle et reproductive
- S'assurer que les services de santé reproductive sont disponibles, accessibles, acceptables et de bonne qualité

Le droit à l'éducation et à l'information

- S'assurer que les curricula scolaires incluent une éducation sexuelle complète, basée sur des évidences et la non-discrimination
- Assurer des campagnes d'éducation précises pour le public sur la prévention de la transmission du VIH

Le droit à l'égalité et à la non-discrimination

- Interdire la discrimination dans l'accès aux soins de santé qui soit fondée sur le sexe, l'âge, le handicap, la race, la religion, la nationalité, le statut économique, l'orientation sexuelle, et l'état de santé, y compris le VIH
- Assurer l'accès aux services de santé dont seules les femmes ont besoin

Le droit de décider du nombre et de l'espacement des naissances

- Assurer la gamme complète de méthodes contraceptives modernes
- Assurer que les femmes reçoivent l'information complète et précise pour un consentement éclairé sur les méthodes contraceptives, y compris la contraception chirurgicale

Le droit à la confidentialité

- Assurer le droit à l'autonomie corporelle et la prise de décisions sur les questions de santé sexuelle et reproductive
- Garantir la confidentialité de l'information sur les soins de santé des patients, y compris l'interdiction du consentement d'un tiers, comme celui du conjoint ou d'un parent, aux services de santé sexuelle et reproductive

FB: UNFPA ALGERIA
Twitter: @UNFPA_ALGERIA
Site web: www.unfpa.org

Réaliser un monde où chaque grossesse est désirée, chaque accouchement est sans danger et le potentiel de chaque jeune est accompli.

UNFPA
ALGERIA

Guide d'appui aux Institutions Nationales des Droits de l'Homme dans le contexte de Santé Sexuelle et Reproductive et Bien-être

http://unfpa.am/sites/default/files/UNFPA_NHRI_v6.pdf

Le droit au consentement au mariage et l'égalité dans le mariage

- Interdire et pénaliser le mariage des enfants, les mariages forcés et précoces.
- Définir la limite d'âge au mariage à 18 ans, d'une façon équitable pour les garçons et les filles

Le droit d'être libre de toutes formes de torture ou autres traitements cruels, inhumains, dégradants ou punitifs

- Garantir l'accès à la contraception d'urgence, en particulier dans les cas de viol
- Garantir l'accès à l'interruption thérapeutique de la grossesse si la vie de la mère et son équilibre physiologique et mental sont mis en danger, en cas de viol et si la présence du fœtus pourrait causer sa mort

Le droit d'être libre de pratiques qui affectent les femmes et les filles

- Interdire et punir toutes les formes de mutilation génitale féminine (MGF)

Le droit d'être libre de la violence sexuelle et basée sur le genre

- Veiller à ce que la violence basée sur le genre, y compris la violence domestique et conjugale soit effectivement interdite et punie par la loi
- Interdire et punir toutes les formes de viol, en temps de paix et durant les conflits, et y compris le viol conjugal
- Interdire et punir toutes les formes de violences perpétrées en raison de l'orientation sexuelle

Le droit à un remède efficace

- Assurer la mise en place des mécanismes efficaces pour que les femmes expriment leurs préoccupations concernant la santé sexuelle et reproductive et la violation des droits reproductifs
- Veiller à ce que les femmes qui ne peuvent pas se permettre d'avoir un avocat aient accès à un conseil juridique efficace